



Assemblée générale

Distr. GENERALE

A/45/725 19 novembre 1990 FRANCAIS ORIGINAL: ANGLAIS

Quarante-cinquième session Point 78 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA COMPOSITION DES CRGANES PERTINENTS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Rapport de la Commission politique spéciale

Rapporteur: Mme Catherine von HEIDENSTAM (Suède)

- 1. La question intitulée "Question de la composition des organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies" a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale en application de la décision 44/420 de l'Assemblée, en date du 8 décembre 1989.
- 2. A sa 3e séance plénière, tenue le 21 septembre 1990, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour et de la renvoyer à la Commission politique spéciale.
- 3. A la 5e séance de la Commission politique spéciale, tenue le 29 octobre 1990, le Président, constatant qu'aucun membre de la Commission n'avait demandé à prendre la parole sur la question, a proposé que l'examen en soit reporté à la quarante-sixième session.
- 4. Aucune objection n'ayant été soulevée, il en a été ainsi décidé.

RECOMMANDATION DE LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE

5. La Commission politique spéciale recommande à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-sixième session la question intitulée : "Question de la composition des organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies".

90-31470 4726R (F)